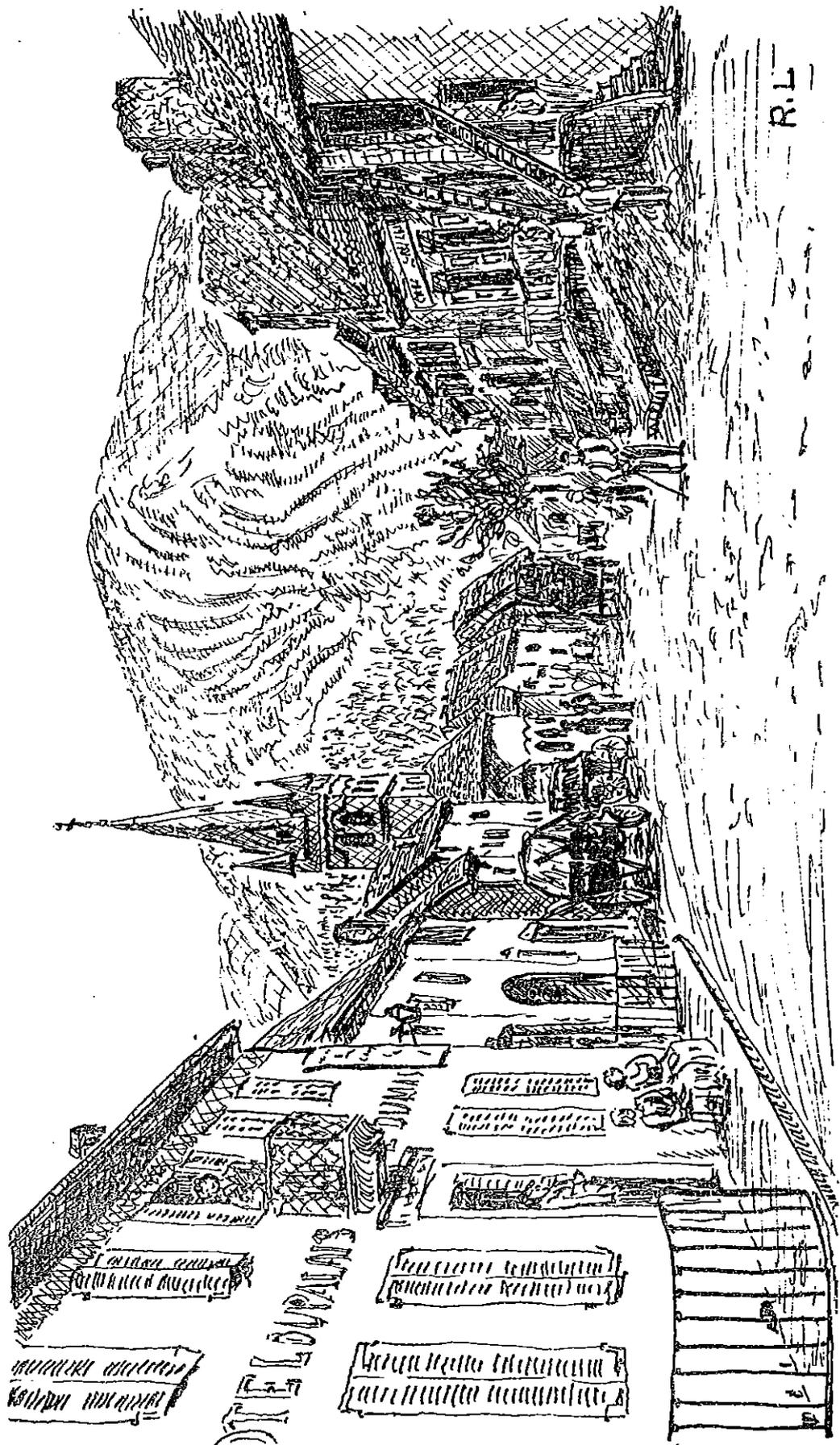


Mairie

LE PETIT CORPATUS



R.L.

Rue des fosses

CORPS - 1900

N° 43



JN/JG.-

PRÉFECTURE DE L'ISERE

SERVICE DE LA COORDINATION
ET DE L'ACTION ECONOMIQUE

2ème SECTION ECONOMIQUE

Rappeler dans la réponse les indications
ci-dessus et faire figurer obligatoirement
sur l'enveloppe l'adresse postale suivante.

BOITE POSTALE 1046
38021 GRENOBLE CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRENOBLE, le 26 MAI 1980

LE PREFET DE L'ISERE,

à Monsieur le PRESIDENT du SYNDICAT Intercommunal
d'étude et de programmation
du contrat de pays de LA MURE

Mairie de LA MURE

---E---E---E---

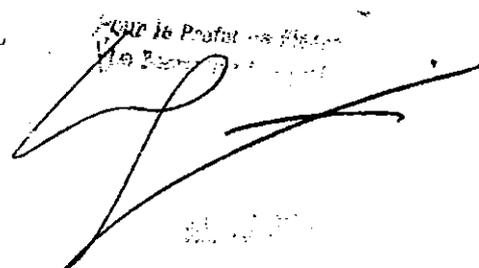
OBJET :- Demande de subvention à l'Etablissement Public Régional,
- Aménagement des terrains de camping de CORPS.-

P.J. : Une -

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire de la décision en date du 22 MAI 1980, par laquelle M. le Préfet de Région accorde à la commune de CORPS une subvention de 91.000 FRs., imputée sur le budget 1979 de l'E.P.R., pour contribuer à l'aménagement des terrains de camping de la commune de CORPS (opération n° 8 du contrat de pays de LA MURE).

Il vous appartient à présent de prendre contact avec les services de la Direction départementale de l'Equipeement pour l'établissement des pièces nécessaires au versement de cette subvention, pièces qui devront parvenir sous le présent timbre.-

LE PREFET,

Le Préfet de Région


LYON, LE 22 MAI 1980

MISSION RÉGIONALE

69200 LYON CEDEX 1
TÉL. (78) 62-20-26
BOITE N° 4324/MG

PROMESSE DE SUBVENTION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL

EXERCICE 1979

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi n° 72.619 du 5 Juillet 1972 portant création et organisation des Régions,

VU le décret n° 73.856 du 5 Septembre 1973 relatif au régime financier et comptable de la Région,

VU le budget voté par le Conseil Régional au cours de sa séance du 8 Février 1979,

VU l'avis du Comité Economique et Social du 29 Juin 1977 retenant la candidature du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du contrat de pays de LA MURE,

VU l'avis de la Commission Déléguée du Comité Economique et Social du 25 Octobre 1979,

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 Juillet 1977 retenant la candidature du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du contrat de pays de LA MURE,

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 Novembre 1979 approuvant le contrat entre M. le Préfet de Région et le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du contrat de pays de LA MURE,

VU le contrat signé le 14 Décembre 1979 entre M. le Préfet de Région et le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du contrat de pays de LA MURE,

D E C I D E

Article 1er - Sur les crédits affectés au secteur "Politique régionale des villes moyennes et des pays", 3.415.700 F sont réservés aux communes du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du contrat de pays de LA MURE, conformément au contrat du 14 Décembre 1979 signé entre M. le Préfet de Région et le Président du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du contrat de pays de LA MURE.

Article 2 - Une subvention de 91.000 F, représentant 35 % d'une dépense subventionnable de 260.000 F est accordée à la commune de COPRS, pour contribuer à l'aménagement des camping communaux.

Article 3 - Cette subvention de 91.000 F sera prélevée au chapitre 912.6, article 130.2345.03 sur les crédits ouverts sur l'exercice 1979.

Article 4 - Cette promesse de subvention est la 5ème établie au titre du contrat de pays de La Mure.

Article 5 - Le règlement de cette subvention forfaitaire et non révisable sera effectué après la production d'un certificat d'achèvement des travaux (établi ou vérifié par le service de l'Etat compétent) qui constatera leur conformité avec le contenu du dossier initial.

Toutefois, sur la demande de la collectivité, des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancement des travaux.

- Le premier acompte pourra atteindre 50 % du montant de la subvention votée et sera payé au vu de l'ordre de service, visé par le service de l'Etat compétent.
- Les autres acomptes seront proportionnels à l'avancement des travaux (compte tenu du premier versement, qui sera récupéré intégralement sur l'acompte suivant) ; ces acomptes seront alloués au vu de certificats d'avancement établis ou vérifiés par le service de l'Etat compétent.

Article 6 - M. le Chef de la Mission Régionale et M. le Trésorier-Payeur Général de la Région sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Etat d'avancement des travaux

Subdivisionnaire de l'équipement

POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DE DIVISION,

Demande de versement d'acompte

François GERODET

FAIT à LYON, le 22 MAI 1980

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,
Pour le PRÉFET DE RÉGION
Le Sous-Préfet
Chef de la Mission Régionale,

Bernard COURTOIS

CEREMONIE DU 8 MAI

Cette année la commémoration du 35^e anniversaire de la victoire avait pris une certaine importance, par la remise de décorations à 2 anciens Résistants.

La médaille des combattants volontaires de la guerre 39-45 à Mme Yvette SCHALLER, conseillère municipale de Pellafol et la médaille militaire à Mr Emile PORCERO de Corps.

Les anciens combattants de la guerre 39-45, les anciens d'Algérie, les prisonniers de guerre de tout le canton, Mr MAZEAS, chef de gendarmerie, les enfants des écoles et la population étaient présents ainsi qu'une délégation de la Résistance du secteur V avec son président Mr BOURNAY, qui rappelait en quelques mots émouvants au monument aux morts, le sacrifice de ces hommes morts pour la France.

Après le dépôt des gerbes, la cérémonie était un peu écourtée à cause de la pluie. Puis la journée continuait avec un excellent repas servi au restaurant du Tilleul et qui permettait à tous de se rappeler de bons ou mauvais moments.

Ci-dessous, le discours de Mr BOURNAY, président du secteur V qui a été écourté à cause de la pluie.

Mada me l'Adjoint représentant la municipalité de Corps,
Mesdames, Messieurs, Chers Camarades.

Nous célébrons aujourd'hui une journée historique qui mérite une place d'importance dans nos souvenirs. Le 8 mai 1945 fut réellement la capitulation du Nazisme, parti en guerre contre l'Europe, et entraînant dans cette aventure le monde entier. Ce ne fut pas la capitulation de l'Allemagne, en tant que nation européenne, mais la capitulation de l'Allemagne hitlérienne soumise au régime de force et de violence, que lui avait imposé la folie d'Hitler et de ses acolytes. On ne saurait trop insister sur ce caractère de libération des peuples, et des peuples européens s'entend, qui découle de la victoire du 8 mai 1945.

Depuis 1933, et même quelques dix ans auparavant, si l'on englobe le fascisme italien dans cette ruée de violence, le régime autoritaire de la dictature avait pris pied en Europe. Il s'était développé petit à petit et à coup sûr, en différents territoires nationaux; même en France nous connûmes les "Croix de Feu" en 1934-35, et il fallut la réaction populaire des républicains pour enrayer ce mouvement, et aboutir en 1936 au "Front Populaire". Tout ceci est de l'histoire qu'il ne faut pas craindre de rappeler; si l'Allemagne a constitué le terrain le plus favorable pour le développement du Nazisme, n'oublions pas que les libertés démocratiques ont été bafouées d'une façon systématique un peu partout en Europe, et qu'il reste, encore actuellement, des foyers de dictature où l'on retrouve les mêmes symptômes que ceux que nous avons connus avant 1939.

Devant ce courant envahissant du Nazisme, la population, en général, n'avait pas pris conscience de la menace qui s'appesantissait sur le monde, personne ne pouvait mesurer la profondeur du gouffre dans lequel se plongeait petit à petit l'Europe toute entière. Tant qu'il ne s'agissait que de revendication territoriales sur l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'Abyssinie, la Lybie, et aussi la Savoie et la Corse, on pouvait espérer que le régime fort s'épuiserait, se saturerait de ces revendications. Lorsque ces prétentions attaquaient et poursuivaient la destruction systématique des idées politiques qui combattaient l'hitlérisme, telles que le communisme et le judaïsme, l'alarme deve-

nait plus sérieuse. Enfin lorsque la guerre était déclanchée par un courant, sans provocation, sans ultimatum, par un simple débordement des armées à travers les frontières, on sentit un tel désastre s'appesantir sur l'Europe que la plupart des volontés s'anéantissaient d'elles mêmes.

La suite a été tragique pour le français et les françaises. L'occupation du territoire national par l'armée hitlérienne, s'imposant par la force, la répression sanglante, les menaces incessantes, la mort sans raison.

La présence d'un gouvernement français prêchant la soumission à l'hitlérisme, la délation parmi la population, une institution policière préta nt main forte et devançant toujours la gestapo dans la capture des patriotes, l'application des tortures, des assassinats par la Milice française, la déportation en masse, dans l'enfer des camps de concentration pour résistance à l'ennemi ou plus obscurément pour des motifs non définis. Telle était, sommairement rapportée la position des français après la défaite de 1940; mais ce qui n'était pas aboli pour autant c'était l'esprit français. Ce sentiment de révolte qui s'élève devant l'anéantissement des libertés si chères à nos compatriotes, devant l'abus de la force pour annihiler les idées généreuses qui sont la gloire de nos ancêtres, devant la trahison d'un gouvernement français se plaçant dans la voie du nazisme, et appuyant de toute son autorité les exactions d'une armée envahissante, dirigée par la sauvagerie d'un régime qui avait perdu tout sens humanitaire.

Il faut rappeler à nos enfants que la Résistance Française est née tout simplement de cet esprit français guidé par le sentiment du devoir. La levée des patriotes, pour la défense de nos libertés, n'a nullement été commandée par un appel quelconque ou une mobilisation ordonnée, elle est uniquement le fait d'un regroupement de toutes les bonnes volontés prêtes au sacrifice en présence du désastre qui s'abat-tait sur notre pays. Si dans les temps présents, on attribue trop facilement la levée en masse des français à l'appel du 18 juin 1940, lancé de Londres par le Général de Gaulle, nous n'enlèverons aucune parcelle au patriotisme de ce Chef de la France Libre, en annonçant sincèrement que l'appel du 18 juin 1940 n'avait nullement marqué les français de cette époque, qui n'avaient ni le loisir, ni la possibilité matérielle d'écouter la Radio de Londres. L'histoire de la Résistance découle en totalité du sentiment de patriotisme, né parmi le peuple; et, qui a permis à quelques penseurs courageux et décidés de semer l'esprit de révolte à travers les populations éprouvées. Il y a dans la volonté exprimée par les Résistants une grande noblesse de sentiment et une abnégation de l'individu poussée au paroxysme du sacrifice. Dans un milieu franchement hostile, devant un déluge de faits guerriers peu rassurants pour le proche avenir, avec des moyens inexistant dans tous les domaines, ces pionniers ont osé partir en guerre contre l'envahisseur. L'histoire de France relate de nombreux faits d'armes où le simple esprit français a sauvé notre pays et maintenu son unité, n'oublions pas que la naissance de la Résistance Française se situe parmi les faits de guerre les plus délicats à concevoir et les plus difficiles à entreprendre.

La presque totalité de ces pionniers ont disparu sous les coups répétés de la milice et de la gestapo, ils ont été abattus au petit matin dans un endroit désert, comme pour masquer le crime commis, ou établir l'anonymat de l'assassinat toujours outrageant. Mais la flamme du patriotisme avait repris une certaine clarté, vivement propagée à travers la population active et la jeunesse menacée. Ce premier élan fut suivi d'une prise de conscience plus nettement ressentie dans tous les milieux de la société et c'est au travers des plus grandes hésitations, des divergences parfois nettement marquées que s'est constituée la Résistance Française qui fut à l'origine de la résurrection de la République.

Nous avons coutume de célébrer les dates mémorables de notre histoire contemporaine en nous rendant auprès des monuments aux morts, auprès des stèles qui jalonnent à travers nos villes et nos campagnes les combats de la guerre ou les escarmouches de la Résistance. Nous rendons aux camarades disparus l'hommage d'une population reconnaissante et rappelons l'étendue des sacrifices imposés à la jeunesse du pays par la guerre. Cet hommage nous le renouvelons sans cesse, par devoir, mais aussi par besoin de renouer avec un passé tragique qui ne peut pas s'estomper dans nos mémoires.

Mais célébrer la date historique du 8 mai 1945 prend à nos yeux une signification toute autre que l'hommage que nous devons réserver aux morts de la guerre. C'est une victoire idéologique qui s'attache à cette date que nous voudrions voir élever au rang du 11 novembre 1918. C'est la résurrection de la République retirée du gouffre des catacombes où elle ne serait pas ressortie de sitôt, c'est le retour des libertés après les affres de la dictature, c'est le peuple à nouveau maître de ses destinées, c'est l'humanité retrouvée dans les relations entre les nations.

Tel est le sens que nous donnons à la victoire du 8 mai 1945. Si la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, constitue l'emblème de la Révolution Française et prend le caractère de la victoire de nos aïeux sur la royauté, le 8 mai 1945 fut la capitulation du nazisme devant les forces armées, guidées par la liberté et l'indépendance des peuples. C'est le triomphe du monde pacifique, attaché à la Démocratie et à la République sur le cahot guerrier du fascisme conquérant.

Paul BOURNAY
Président de l'A.N.A.C.R.
Comité de la Mathésyne

Poésies d'Enfants communiquées par Mme G.PERROT

LE PRINTEMPS

Le printemps vient juste de commencer
Les fleurs s'épanouissent dans les prés,
L'herbe a poussé
Maintenant les vaches peuvent rebrouter,
Il fait de nouveau du soleil
Quelle merveille,
On peut remettre des robes avec des chemisiers,
On peut revêtir des habits légers.
Les oiseaux font leur mariage
Dans les nuages
Quel beau temps
Il n'y a pas de pluie, ni de vent,
C'est vraiment beau le printemps.

Anne-Cécile (9ans)

Pour le doux coeur de maman

Ce matin
Dans mon jardin
Une rose
Est éclos
Sa fraîcheur
Et son odeur
Sont belles, comme ton petit coeur.

.....

.....

L'heure est arrivée
Pour penser
J'ai cueilli la douce fleur
Pour ton charmant coeur
Je te l'ai donnée
Et t'ai fait un baiser
En te souhaitant
Bonne fête maman.

Marie-Laure (10ans)

A.D.E.S.S.I. : Journée d'animation réussie

La journée d'animation organisée par l'A.D.D.S.S.I. et le Comité d'expansion a obtenu un vif succès. En effet, la rencontre inter-colonnaire rassemblait les 120 enfants du canton pour des projections, réunions d'informations sur la santé et la sécurité routière. Un goûter au jardin de ville et un lâcher de ballons clôturaient cette journée.

Pendant ce temps, Mme le docteur DELOMAS animait une réunion information débat, projection pour les personnes du 3^e âge et à 20h.30, toute la population était invitée à participer à une autre rencontre animée par deux médecins de l'A.D.E.S.S.I..

Toutes les personnes qui ont assisté à ces réunions, étaient enchantées de l'information reçue et des judicieux conseils donnés concernant leur santé.

La municipalité remercie les enseignants, la brigade de Corps et toutes les personnes qui ont participé à cette rencontre et leur donne rendez-vous pour l'exposition animation-santé à la Mairie du 4 au 16 juin.

RUBRIQUE DROIT PRATIQUE

RAMASSAGE de BOIS MORT dans les FORETS - Pour se mettre à l'abri d'éventuels procès-verbaux de la part des gardes forestiers particuliers ou de gardes des Eaux et Forêts, entraînant les amendes prévues par les Codes forestiers et rural, il est prudent pour les ramasseurs de bois mort, de demander préalablement autorisation écrite :

- 1°/ soit du propriétaire ou de l'exploitant, s'il s'agit d'une forêt privée;
- 2°/ Au centre départemental de l'office des Forêts, s'il s'agit d'une forêt domaniale de l'Etat.

RAMASSAGE des ESCARGOTS - Un arrêté ministériel du 24 avril 1979, interdit sous peine d'amende de 2000 à 4000frs, de ramasser des escargots du 1^{er} avril jusqu'au 30 juin 1980, car c'est en avril que l'escargot sort de son hibernation, et en mai-juin qu'il s'accouple, pour pondre sa soixantaine d'oeufs annuelle. Pour bien protéger la survie de l'espèce, il est conseillé de ne ramasser les petits gris que si leur coquille est bordée...

Ces restrictions ont pour but d'éviter la rapide disparition de l'espèce, gravement menacée par des maraudeurs, agissant dans un but lucratif illégal. (journal la VIE n° 1809 du 2 Mai 1980, page 30).

D. PERROT

LES SORTIES DU KUKLOS : LA VALLÉE BLANCHE

A la suite du succès remporté l'année dernière par la descente de la vallée blanche, les dirigeants du kuklos avaient organisé le samedi 19 avril une autre sortie à Chamonix. Plus de 40 membres ou amis du kuklos ont participé à ce voyage sans problème jusqu'à Chamonix. Mais là, le beau temps n'est pas au rendez-vous, de gros nuages recouvrent le massif du Mont Blanc et François et Malik partis de très bonne heure pour prendre les billets nous apprennent que pour l'instant, le téléphérique ne fonctionne pas à cause des conditions atmosphériques défavorables. Au bout d'une heure d'attente il se met en route, nous prenons quand même les bennes et espérons toujours trouver le soleil au sommet. Rien à dire de l'ascension en téléphérique, paraît-il assez impressionnante d'habitude, car 100m au-dessous, de Chamonix nous avons trouvé un épais brouillard et cela jusqu'à l'Aiguille du Midi. Il n'est donc pas question de s'engager dans la vallée dans ces conditions et observant les consignes des dirigeants nous attendions jusqu'à midi pour savoir, si la descente s'effectuera en skis ou avec les bennes.

Au-dessus de nous les nuages s'estompent et nous apercevons les sommets et en outre le majestueux Mont Blanc, il faut en profiter pour filmer, photographier et aussi se restaurer, pour cela nous nous installons sur la terrasse qui domine toute la vallée, qui se découvre peu à peu. Nous surplombons l'arête qui nous permet d'accéder par des marches taillées dans la glace au début de la descente que nous espérons faire, vue de la-haut elle est assez impressionnante, même pour les montagnards. D'autant plus, que plusieurs membres du groupe assistent à la chute vertigineuse au bas de cette arête d'un skieur qui faisait partie d'un club de Haute Savoie, qui nous précédait (nous avons appris le lendemain, par la presse, qu'il s'était tué après une chute de plus de 1000m). A midi le soleil est présent, la vallée Blanche dégagée, c'est décidé, on range les sacs, on s'équipe et on part le passage de l'arête avec les chaussures de skis, un sac à dos et une paire de skis à la main, n'est pas chose aisée mais disons que bien entouré, aidé et conseillé, il s'effectue assez facilement.

Nous prenons la précaution de descendre à pieds un peu plus bas que le malheureux skieur qui vient de chuter et dès que chacun a chaussé alors on commence la merveilleuse descente... Pour nous, hélas! elle ne sera pas longue, en effet après 3 ou 400m, le brouillard remonte et nous enveloppe, la visibilité est pratiquement nulle, les organisateurs s'interrogent, hésitent et décident qu'il n'est pas prudent de continuer avec un groupe aussi important, il ne reste qu'une seule solution : remonter...

Remonter ces 400m, plus l'arête dans ce brouillard, à 3800m d'altitude, cela semble vraiment impossible à certains et pourtant hardiment la remontée commence, on essaie de ne pas se disperser, pour ne pas s'égarer, ce n'est pas facile. Heureusement, les habitués des courses en montagne sont là pour remonter le moral, se charger des skis, des sacs etc.. et surtout le soleil revient juste au moment où nous attaquons l'arête, on fait un peu d'escalade et on atteint le sommet, tout surpris de cet exploit, pour les non habitués.

C'est quand même avec plaisir que nous reprenons les bennes et retrouvons le car pour le retour, un peu déçus de n'avoir pu descendre la vallée Blanche, mais enchantés de cette journée passée dans une bonne ambiance et qui s'est bien terminée grâce au dévouement et à la gentillesse des organisateurs.

.....
Pour Corps, cette coupure représente un manque à gagner, car les élus et les commerçants craignent que les habitants et vacanciers de Pellafol et du Dévoluy, refusent de prendre les déviations et aillent se ravitailler ailleurs.

Les municipalités de Corps et de Pellafol renouvellent leur demande de pont provisoire pour qu'il soit en place dans les plus brefs délais.

- Les représentants de l.E.D.F. ne se sentent pas concernés, déclinent toute responsabilité concernant un ouvrage provisoire et ils ne peuvent s'engager à garder un niveau constant du lac pendant les 6 mois que dureront les travaux, ils ont malgré tout, mis une passerelle à la disposition du public.

- Les responsables de l'équipement qui avaient été chargés d'étudier la mise en place d'un pont Bailey ou d'un pont bateau, lors de la précédente réunion ont un projet de pont bateau, mais il est n'est pas chiffré et l'armée n'a pas été contactée. Mr le Sous-Préfet propose de se rendre sur place pour étudier la question. Tout le monde se dirige donc au Sautet et à l'arrivée une soixantaine de personnes les accueillent silencieusement, mais avec une bande-roule : "Si vous voulez mourir plus vite, venez à la campagne", car en effet tous ces manifestants de Pellafol et Corps ont l'impression qu'ils ont été complètement oubliés dans cette affaire et que personne ne se soucie de leurs problèmes.

Les personnalités un peu surprises, empruntent la passerelle et reconnaissent sans peine qu'il est impossible de traverser normalement sur cet ouvrage, elle peut servir pour les employés d'E.D.F. les ouvriers chargés de réparer le pont et les touristes amateurs de précipices, mais elle ne peut en aucun cas être empruntée régulièrement par les habitants de Pellafol et Corps, pour leur travail. De nombreux escaliers accèdent au barrage, le passage est très étroit surtout par endroit et malgré les protections, c'est assez impressionnant. Les élus proposent alors à Mr le Sous-Préfet d'effectuer en voiture, le trajet qu'impose la déviation qui est conseillée et qui représente 24kms au lieu de 7 en passant sur le pont. C'est une route étroite et sinueuse, en bon état mais qui peut devenir dangereuse, si le trafic y devient important. Mr le Sous-Préfet en est très conscient et propose de revenir à la Mairie de Corps pour trouver une solution, il est 20h. quand la discussion reprend et Mr le Sous-Préfet annonce qu'il restera tant qu'une solution ne sera pas trouvée. Dans l'assistance de nombreuses suggestions sont proposées : renvoyer les travaux à l'année suivante, aménager des navettes de cars entre Pellafol et Corps et vice-versa, prévoir la traversée du lac par un bac ... etc.

Finalement deux seules solutions, semblent possibles, sont bateau ou bac, mis en place et surveillé par l'armée. Mr VERDON est chargé de faire chiffrer son projet dans le délai de 4 jours et Mr le Sous-Préfet contactera l'armée pour savoir ce qu'elle peut proposer et dans quel délai.

Il est 22h.15 quand les participants se séparent en remerciant Mr le Sous-Préfet de son action et en le complimentant sur les qualités de diplomate.

Nous constatons aussi que si les travaux concernant les projets de pont provisoire n'ont pas tellement avancés depuis la dernière réunion, les habitants de Pellafol et Corps par contre ne se sont jamais sentis aussi proches et dépendants les uns des autres, ils se sont unis dans l'adversité et il faut souhaiter que leur action soutenue par les élus ne soit pas vaine.

Fidèle à sa promesse, Mr ROUSSEAU a organisé à la préfecture une réunion le 19 mai à 10h. dont voici le compte rendu :

Compte rendu de la réunion du 19 mai à la préfecture

Mr ROUSSEAU, sous-préfet est venu sur place le 9 Mai, il a été sensibilisé par la passerelle et le parcours imposé par cette déviation, et emploie toute son énergie pour trouver un passage provisoire imposé par cette déviation. Il rappelle que le département est maître d'ouvrage des réparations du Pont, sous la surveillance de l'équipement. Il manquait à la réunion du 9 mai les représentants de l'armée, pour prendre une décision.

Assistent à la réunion de ce jour :

Mr ROUSSEAU, sous-préfet
Mr DURAND, représentant Mr le Préfet
Mr le général GAILLARD
Mr le Colonel l'ALLUBIN du génie
Mr VERDON de l'équipement de Grenoble
Mr MOREL de " de Mens
Mr GARNIER d' l'EDF
Mr PUGET "
Mr MENOUD, secrétaire de Mr MAISONNAT, député
Mr BASSO, maire de Pellafol
Mr G. CARDIN, Conseiller Général, maire de Corps
Mr E. PELLISSIER
Mme G. ROUX

Le Dr CARDIN rappelle à Mr VERDON qu'il avait été chargé de préparer un projet chiffré pour un pont, mis en place par l'armée et qui aurait pu être pris en charge financièrement par le Conseil Général.

Monsieur VERDON répond que n'ayant pas eu accord ferme de l'EDF concernant le niveau du lac, il n'a pas donné suite au projet.

Monsieur GARNIER confirme qu'en effet, il ne peut garantir un niveau constant du lac, pendant la durée des travaux, car la centrale du Sautet est un poste de secours.

Le général GAILLARD précise que la décision qui sera prise, sera une décision nationale et qu'avant d'aborder le problème, ils doivent se rendre sur place pour étudier la question (c'est possible pour lui dans les 48h.) certains ne sont pas libres, mais le rendez-vous est pris pour le jeudi 22 au Sautet. Si une décision est prise, la demande doit partir du Préfet (avec un sérieux coup de pouce) arriver au général GAILLARD, qui l'envoie le jour même à la région, qui la transmet à Paris.

Le colonel d'ALLUBIN propose un Pont BAYLEY (irréalisable vu la longueur de l'ouvrage), ou un bac Gillois, qui peu fonctionner immédiatement et ne demande pas un niveau constant du lac, mais nécessite l'aménagement et le maintien en état des accès possibles.

Le bac Gillois peut supporter un poids maximum de 30 tonnes mais la surveillance et la sécurité implique 1 vedette et une équipe de 15 hommes minimum. Il peut être en service avec 1 semaine de délai.

Mr GARNIER de l'EDF rappelle qu'il ne prend en charge aucune responsabilité.

L'armée indique que l'opération est parfaite mais ne peut être mais ne peut être fixée avant le déplacement du 22 mai. L'estimation est facile à faire car il existe des barèmes. Mr le préfet devra demander au Ministère de l'Industrie l'autorisation pour installer ce bac et l'autorisation de l'EDF pour aménager les berges. Cela ne semble pas impossible, la réunion se termine, les élus reprennent confiance, la solution semble trouvée.

Pour le compte rendu de la réunion du 22 mai et l'estimation du coût de l'opération, voir pages suivantes les notes envoyées par la Préfecture.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980

RAPPORT du PRÉFET

service: Direction Départementale de l'Équipement

bureau: Arrondissement de GRENOBLE

OBJET: Reconstruction "PONT du Sautet"
Réalisation d'un franchissement provisoire.

A titre exceptionnel et à la demande pressante des élus du canton de CORPS, je vous sou mets le rapport, ci-dessous, relatif à la réalisation d'un franchissement provisoire du Pont du Sautet, à la suite de la reconstruction partielle de cet ouvrage.

Le Pont du Sautet permet au CD n° 537 de franchir le Drac entre PELLAFOL et CORPS. Construit il y a environ 50 ans, cet ouvrage présente aujourd'hui les signes apparents d'une déféctuosité importante provenant de l'insuffisance des calculs de l'époque et de la mauvaise qualité du béton mis en oeuvre. C'est ainsi que votre Assemblée a décidé, lors du vote du Budget Primitif de 1980, de procéder à la reconstruction partielle de l'ouvrage. A la suite de cette décision, la Direction Départementale de l'Équipement a procédé à la consultation des entreprises aptes à la réalisation de tels travaux et adjudgé le marché à la Société des Grands Travaux de l'Est.

Le planning d'exécution, réduit à l'extrême, prévoit une exécution entre le 21 mai et la fin du mois de novembre 1980, période pendant laquelle la circulation sera totalement interrompue sur cette partie du CD 537 empruntée par quelques centaines de véhicules par jour. Deux déviations sont mises en place: l'une par AMBEL et LE MOTTY (CD 217) réservée aux véhicules de dimension restreinte compte-tenu des faibles caractéristiques de l'itinéraire dans les traverses des villages et sur le pont du Drac; l'autre par CORDEAC et St-SEBASTIEN pour tous véhicules. Ces déviations entraînent entre PELLAFOL et CORPS des allongements de parcours respectivement de 15 et 39 km, et entre CORPS et LE DEVOLUY de 6,5 et 38 km. De plus, un cheminement piétonnier est assuré sur la crête du barrage situé à proximité du pont.

La population du canton de CORPS et leurs élus ont estimé de telles augmentations de trajet insupportables et très néfastes à l'économie locale: agriculteurs ayant des terres à exploiter de part et d'autre, commerce local, transports publics de voyageurs, services de secours voient les conditions de leur activité profondément perturbées.

.../...

Ils ont par conséquent demandé au Département, Maître d'ouvrage de ces travaux, de prendre en charge la réalisation d'un moyen de franchissement provisoire.

Diverses réunions ont eu lieu sur place pour étudier les conditions techniques d'un tel franchissement, en liaison notamment avec l'Autorité Militaire saisie à cet effet. Les solutions envisagées sont les suivantes :

- Pont Bailey - Outre l'importance de la coupure (au minimum 150 mètres) pouvant rendre nécessaire la réalisation d'appuis intermédiaires très difficiles à réaliser (100 mètres de hauteur, fondations spéciales), le recul nécessaire au lancement d'un tel ouvrage (80 mètres environ) n'existe pas sur le site du pont actuel. Cette solution est à écarter.

- Pont de bateaux - Un tel dispositif sur la retenue du barrage du Sautet nécessite que le plan d'eau soit maintenu à un niveau d'eau constant à quelques mètres près par l'exploitant E D F. Or, ce niveau, qui est actuellement très bas (727), doit être remonté aux alentours des cotes 750-760 au début de juillet, descendre d'une dizaine de mètres en juillet et août, enfin descendre de plusieurs dizaines de mètres en automne : il y a une incompatibilité évidente.

La longueur de cet ouvrage est telle (entre 170 et 340 mètres) que sa réalisation se heurte de plus à un problème de disponibilité de matériel : l'Armée ne dispose pratiquement plus de ce matériel vétuste et il faudrait très certainement récupérer tout ce qui existe de façon disséminée sur le territoire métropolitain pour franchir une telle brèche. Cette solution, qui nécessite des accès semblables au cas suivant, est également à écarter pour raisons techniques.

- Bac - Deux possibilités ont été étudiées : par bacs gillois et portières M4.

Un bac gillois offre une longueur utile de 8 mètres au maximum. Cette longueur est insuffisante pour transporter des cars scolaires et autres poids lourds. Il serait donc nécessaire de réaliser une portière 4 bacs ce qui mobiliserait 6 engins en permanence avec sans doute des bateaux pour les passagers.

Outre la rareté de ces bacs, cela suppose un support technique considérable car ils sont très sophistiqués sur le plan technique (systèmes hydrauliques, propulseur...) : ils nécessiteraient d'ailleurs un levage chaque soir. Ces différentes raisons conduisent à n'étudier de près que la solution suivante :

Une portière M4 (4 bateaux, 49 tonnes utiles) peut répondre au problème posé : transporter 6 ou 8 véhicules légers ou bien un poids lourd ou un car et 2 ou 3 véhicules légers, les passagers voyageant dans les bateaux de la portière. Ce service civil exécuté par l'armée entraînerait la passation d'une convention entre le Département et le Ministère de la Défense et

prendrait en charge les dépenses correspondant au barème officiel des prestations estimées sommairement comme suit :

- personnels : lors du montage : 57 personnes,
- : en fonctionnement : 35 personnes

3 équipes s'occupant respectivement de la logistique (7 personnes), de la sécurité des civils et des militaires (10 personnes avec zodiac, propulseur, infirmier, ambulance...), et du service proprement dit du bac (15 à 17 personnes),

- coûts établis pour une durée de 6 mois :

- carburants : 255 000 F
- amortissements : 205 000 F
- nourriture : 85 000 F
- personnel : 400 000 F

945 000 F

Somme à valoir : 255 000 F (aléas, divers, imprévus, augmentation des coûts)

TOTAL : 1 200 000 F.

A cela s'ajoute la réalisation des accès de la portière et des véhicules sur les berges de la retenue. L'accès rive-droite pourrait se faire à la plage de CORPS, l'accès rive-gauche aux Mariniers. Dans un but d'économie, l'accès de la portière serait confondu avec celui des véhicules, ce qui conduit à la réalisation du terrassement d'une piste de 30 mètres de large, 15 % de pente, d'une chaussée pour véhicules, et aux coûts suivants :

- terrassements : 850 000 F
(déblais : 12 500 m³ dont 3 000 m³ de rochers)
(remblais: 12 500 m³)
- chaussées : 100 000 F
(500 m sur 4 m de large)

Somme à valoir : 950 000 F (aléas, divers, entretien)
250 000 F

TOTAL : 1 200 000 F.

D'où l'estimation sommaire des dépenses à financer par le Département :

- Bacs : 1 200 000 F
- Accès : 1 200 000 F

TOTAL : 2 400 000 F.

L'exploitation de ces bacs sur une distance d'1 km entraînerait une durée d'embarquement, de navigation et de débarquement de l'ordre de trois quarts d'heure auxquels il faut ajouter les temps d'attente des véhicules, les incidents, etc... Le temps de parcours de la déviation par le MOTTY est de l'ordre de 30 minutes entre CORPS et PELLAFOL.

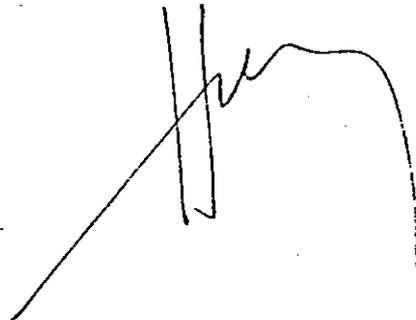
Enfin, l'exploitation du bac ne sera possible que lorsque le plan d'eau sera situé au-dessus de la cote 740, non garantie par E D F.

• Navette - Cette dernière solution, proposée par la Commune de CORPS, consisterait à placer un autocar de chaque côté du pont en reconstruction. Ils feraient la navette avec CORPS d'un côté et PELLAFOL de l'autre, les passagers empruntant le cheminement piétonnier réalisé sur la crête du barrage. Le Département, dans ce cas, pourrait prendre en charge la dépense correspondant à cette prestation dont les modalités restent à définir : location ou achat, exploitation par V F D ou entreprise de transport ou régie de CORPS.. On peut cependant penser que l'utilisation de ces navettes restera très faible eu égard au nombre de voyageurs qui pourraient être intéressés et à la pénibilité du trajet, qui comporte de nombreux escaliers.

° °

J'ai l'honneur de demander à votre Assemblée de bien vouloir délibérer sur les solutions à apporter pour aider la population du canton de CORPS pendant l'interruption du CD 537.

LE PREFET,



Bonne retraite M. René Fège notre secrétaire de mairie



Une simple mais très sympathique cérémonie a été organisée samedi dernier à la mairie dans la salle du club du 3^e âge en l'honneur de M. René Fège, secrétaire de mairie depuis 22 ans et qui avait fait valoir ses droits à la retraite depuis le 31 mai. En cette occasion il était accompagné de son épouse et entouré par M. Boulanger percepteur à Corps, du Dr Cardin, maire, des membres du conseil municipal et de tous les employés communaux.

M. le Maire rappelle la longue carrière de M. Fège et souligne la compétence et les qualités qu'il a mis au service de la commune.

Puis furent remis à M. et Mme Fège les fleurs et les cadeaux offerts par la municipalité, les

conseillers municipaux et les employés communaux

M. Fège remercie l'assistance et tient à souligner que son travail a été facilité par la compréhension et la gentillesse qu'il a rencontré auprès des maires qui se sont succédés avec une mention spéciale pour le sens social du Dr Cardin, maire actuel.

Puis chacun leva son verre en souhaitant à M. et Mme Fège une longue et paisible retraite.

M. Elle Mary devait être associé à cette fête, puisque lui aussi a pris officiellement sa retraite le 30 avril après de nombreuses années passées au service de la commune.

N'ayant pu être présent ce jour là, lundi une délégation se

rendait à son domicile pour lui remettre : fleurs et cadeaux et lui présenter ainsi qu'à son épouse leurs meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

3^e âge et santé

Le club du 3^e âge organise à l'intention de ses membres un voyage à La Mure pour visiter l'exposition concernant les maladies cardio-vasculaires, mise en place par l'équipe de l'A.D.E.S.S.I. le jeudi 12 juin. Départ du car : 13 h 45 à La Salette, et 14 h 15 devant la mairie de Corps.

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire auprès de Mme Madeleine Rochas ou Mme Gisèle Roux.

Bonne retraite M. Mary



La remise des cadeaux offerts à M. Mary pour son départ à la retraite.

AU SERVICE DES PERSONNES AGEES GRACE AUX AIDES MENAGERES .

Dans un numéro du " Petit Corpsbus " , au printemps 78 , nous vous annoncions la création de l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Canton de Corps . Après deux années d'existence , nous nous permettons de vous la situer à nouveau , tant dans son organisation que dans son activité .

Mais auparavant, nous tenons à remercier tout particulièrement Mme LE FEVRE qui , par son dynamisme et sa générosité , a oeuvré pleinement à la mise en route de cette association - non des plus faciles - et qui , pendant ses deux années de présidence , n'a pas ménagé sa peine pour la bonne marche de notre ADMR .

Notre association n'est pas seule ; elle se situe dans un ensemble de 15 associations locales représentées dans 322 communes de l'Isère assurant aujourd'hui le service d'aide ménagère aux personnes âgées . Et toutes ces associations sont rattachées à la Fédération Départementale de Grenoble .

Le bureau de notre ADMR se compose de :

Mmes SAVIGNON d'Ambel , Présidente , succédant à Mme LE FEVRE ,
VERCHERE de Corps , vice - présidente ,
BOSEL de la Salle en Beaumont , vice - présidente ,
DESCOINES de la Salle , secrétaire et responsable du secteur Beaumont ,
AGRESTI de Pellafol , trésorière ,
ARBOUET de Corps , lien entre Club 3ème Age et ADMR
SCHALLER de Pellafol ,
GHIABERTO de Malquison ,
VIEUX de la Salle ,
GIROUD des Côtes de Corps ,
GALVAIN de Pellafol ,
Mlle GARNAUD de la Salle .

L'association desservant les 13 villages du canton a besoin de relais locaux , c'est-à-dire de personnes acceptant de nous signaler les cas . Ces relais sont soit des membres du bureau , soit des élus locaux , soit tout autre personne prenant l'initiative de nous informer de tel ou tel cas .

Une personne âgée ayant fait appel à nos services , l' ADMR établit son dossier et recrute l'aide ménagère la plus adaptée à la situation . La demande de prise en charge est transmise à la Fédération , seul interlocuteur vis-à-vis des Caisses .

Si l'aide ménagère apporte à la personne âgée une aide matérielle , elle est également un soutien moral et un lien précieux avec le monde extérieur . Notre service se veut ouvert à toutes les personnes dont l'âge , la santé , ou l'isolement nécessitent une présence extérieure .

Les aides ménagères sont recrutées , dans la mesure du possible , sur place , dans chaque village , de manière à éviter les déplacements . Elles sont employées à temps partiel et payées à l'heure par l'association (+ les frais de déplacement , s'il y a lieu) .

Actuellement , 7 personnes âgées ont fait appel à notre ADMR et donc 6 aides ménagères ont accepté d'être à notre service . Les villages ainsi desservis sont : Corps , Monestier d'Ambel , Sainte Lucie , Les Côtes de Corps , La Salle en Beaumont , Saint Laurent .

Nous lançons un appel tout particulier à Corps , où , en ce moment , une seule aide ménagère reste à notre disposition , ce qui est loin d'être suffisant pour le nombre de personnes âgées de cette commune . Nous y avons un besoin urgent de personnes disposant de 2 ou 3 heures par semaine , nous permettant ainsi de poursuivre notre objectif primordial : répondre à l'appel de tous et refuser qu'il y ait des " laissés pour compte " .

Pour conclure , nous nous permettons de reprendre quelques phrases de M^r FOTIZ, notre Président Fédéral : " Souvent isolée, sans moyen de transport, la personne âgée , qui ne peut plus " faire face " à la vieillesse a besoin de l'Aide à Domicile . Pour elle , pas question de laisser sa maison ... elle est chez elle , dans son village , près des arbres qui l'ont vu grandir . Et puis , il y a ~~MILIEUX~~ peut-être quelques poules à soigner ... ou la compagnie d'un chien . Partir ... c'est tout quitter ! " (I) Notre association d'ADMR , avec votre aide , vous qui nous lisez et qui disposez d'un peu de temps , pourra ainsi maintenir son but : que nos anciens qui le désirent puissent rester chez eux !

(I) Cf IGD mai 1980 - Editorial

Pour de plus amples renseignements , vous pouvez vous adresser à l'un des membres du bureau cités ci-dessus .



**CENTRE
NAUTIQUE
de l'OBIOU**

N° d'Enregistrement 7816

Siège Social : Rue des Fossés
38970 CORPS

T (0477) 30.00.28.

Corps, le 30 AVRIL 1980

CCP 922-45 Z Grenoble

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CENTRE NAUTIQUE DE L'OBIOU

SAISON 1979

I) ACTIVITES DU C.N.O.

-OUVERTURE : Le 1 juin 1979

-FERMETURE : Le 2 octobre 1979

INSCRIPTIONS :

- 43 inscriptions de particuliers

-204 inscriptions de groupes

soit 247 inscriptions contre 234 en 1978 (+5,5%)

EMBARQUEMENTS :

- 82 embarquements de seniors

- 177 embarquements cadets-juniors

-2054 embarquements groupes

soit 2313 embarquements contre 2298 en 1978 (+0,6%)

Ne sont pas comptés dans les embarquements les groupes à forfaits, tels que Léo Lagrange, le L.V.T., l'Argile, etc... qui ont rapporté à l'école la somme de 2905,50 F. contre 1281 F. en 1978 (+126%).

PLANCHES A VOILE :

Avec l'achat de nouvelles planches à voile, le club a proposé à ses adhérents ce nouveau sport qui a connu un succès dépassant toutes nos espérances. Les recettes doivent nous permettre de rentabiliser ces planches sur deux saisons.

-Recette blanche : 5320,50 F. soit environ 380 heures de navigation.



CENTRE NAUTIQUE de l'OBIOU

N° d'Enregistrement 7816
Siège Social : Rue des Fossés
38970 CORPS
☎ (94-91-11) 15
CCP 922-45 Z Grenoble

Corps, le

II) BILAN FINANCIER :

-Quitus est donné au trésorier (Voir annexe I).

III) DECISIONS POUR LA SAISON 1980 :

-OUVERTURE : Le 1 juin 1980

-FERMETURE : Le 30 septembre 1980

TARIF POUR LA SAISON 1980

-INSCRIPTION.....	90,00 F
-EMBARQUEMENT MINIME	
-EMBARQUEMENT FAMILLE (TROIS PERSONNES).....	15,00 F
-EMBARQUEMENT PARTICULIER.....	25,00 F
-STAGE FORFAIT (PREMIERE SEMAINE).....	180,00 F
-SEMAINE SUPPLEMENTAIRE.....	30,00 F
-FORFAIT SAISON PLANCHE A VOILE.....	100,00 F
-HEURE PLANCHE A VOILE.....	25,00 F

EMBARQUEMENT La séance Durée 3 heures
 Horaire 10 h à 13 h - 14 h 30 à 17 h 30

NOTE :

-En ce qui concerne l'inscription, le prix tient compte de l'assurance au club, ainsi que de la remise du livret fédéral. Les groupes à forfaits bénéficient du tarif préférentiel à savoir une semaine de voile pour 90 F. Leurs embarquements devront être prévus en début de semaine en fonction des possibilités du club. La cotisation de base a été fixée pour la saison 1980 à 720 F. représentant en fait l'inscription au club de huit personnes.

-La LICENCE F.F.V. est obligatoire pour les membres faisant du perfectionnement, ou utilisant des dériveurs en double.



CENTRE NAUTIQUE de l'OBIOU

N° d'Enregistrement 7816

Siège Social : Rue des Fossés

38970 CORPS

☎ (94-91-11) 15

CCP 922-45 Z Grenoble

Corps, le

Aucune dérogation ne pourra être donnée. (Circulaire F.F.V. du 01.09.1979).
Le prix des licences est fixé par les instances nationales. Il est de 80,00 F
pour les adultes, et de 50,00 F pour les jeunes. (Adulte, né avant le 01.01.62).

IV) DIVERS :

-Il s'avère que cette année d'importants dégâts ont été commis sur
les bateaux et les voiles, sans parler des vols du menu accastillage, de la
caisse etc...

En conséquence, un nouveau règlement a été établi (VOIR ANNEXE II).
Ce règlement devra être signé et approuvé par tous les membres du club, lors
de leur inscription.

COUPE CYCLO-VOILE :

-La deuxième coupe cyclo-voile sera organisée à Corps par le C.N.O.
Le 9 août se déroulera la partie cyclo, le 10 la partie voile.

DEPARTS.....ARRIVÉES :

-Trois moniteurs nous quittent pour diverses raisons. Le secrétaire
a été chargé pour le bureau de rechercher trois nouveaux moniteurs.

V) CONCLUSION :

-Malgré une augmentation des inscriptions, un temps excellent, les
embarquements sont depuis deux ans en stagnation? Il est évident que le club
de voile, dans l'état actuel de sa flotte a atteint son niveau de saturation
qui ne lui permet pas de répondre efficacement à la demande de ses élèves.
(2 groupes n'ont pu faire de la voile cet été, et nous avons refusé 48
inscriptions de particuliers).



**CENTRE
NAUTIQUE
de l'OBIOU**

N° d'Enregistrement 7816

Siège Social : Rue des Fossés

38970 CORPS

☎ (04-76-11) 15

CCP 922-65 Z Grenoble

Corps, le

-Il est donc maintenant vital pour le club d'accroître sa flotte dans les proportions suivantes :

- 12 320 TABUR
- 4 dériveurs en double
- 2 canots de sécurité supplémentaires
- 1 YOLE O.K.
- 5 planches à voile
- 2 moteurs

ce qui représente une estimation de l'ordre de 100 000.00 F.

Des subventions doivent nous parvenir, et un prêt a été demandé en mairie.

-Le C.N.O. va voir son école de voile homologuée par la Fédération Française de Voile. Cette distinction qui nous enchante tous (CORPS sera ainsi le troisième club de l'Isère à être homologué), est soumise à la remise en état des locaux de la maison du Passeur, ce qui sera fait pour la fin mai.

-Nous espérons ainsi, en repartant sur des bases saines et en ayant restructuré les conditions de fonctionnement du club, permettre à tous les pratiquants de la voile de naviguer dans de meilleures conditions, et redonner au club l'élan et le dynamisme qu'il a connu lors de ses débuts.

A CORPS, LE 30 AVRIL 1980

POUR LE BUREAU, LE SECRETAIRE

E. JOSSERAND

ANNEXE I.RAPPORT FINANCIER

	RECETTES	DEPENSES
ECOLE DE VOILE.....	48042,90	
AVANCE DE FONCTIONNEMENT.....	25358,12	
AVOIR C.C.P.....	771,82	
SUBVENTION COMMUNALE.....	3500	
SUBVENTION S.I.V.O.M.....	600	
SUBVENTION D.D.J.S.....	1000	
SUBVENTION D.D.J.S. (mois saisonniers).....	6822,21	
VENTE BATEAU ROCCA + 50 CV.....	5000	
BENEFICE BAL + KERMESSE.....	1925,01	
FERMETURE COMPTE CREDIT AGRICOLE.....	177,41	
<u>INVESTISSEMENT</u>		
REMBOURSEMENT EMPRUNT MAIRIE.....		3575
ACHAT MATERIEL.....		19019,62
REMBOURSEMENT DEFICIT 1978.....		6624
<u>PERSONNEL C.N.O.</u>		
SALAIRE . INDEMNITES.....		24000
STAGE.....		1900
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
ENTRETIEN MATERIEL NAUTIQUE.....		6915,32
ASSURANCES.....		1513,75
REMBOURSEMENT AVANCE FONCTIONNEMENT (espèces).....		11258,21
REMBOURSEMENT AVANCE FONCTIONNEMENT (C.C.P.).....		14099,91
LICENCE F.F.V.....		2253
ESSENCE.....		2234,43
TELEPHONE.....		708,52
<u>DIVERS</u>		
FRAIS ADMINISTRATIFS ET DEPLACEMENTS.....		1069,70
COURSE CYCLO-VOILE.....		521,50
	93197,47	91592,96

SOIT UN BENEFICE DE 1604,51

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Service: Direction Départementale
de la Jeunesse, des Sports
et des Loisirs

SÉANCE du 30 MAI 1980

DOSSIER N°

29

Objet : Matériel d'Initiation Sportive, Deuxième proposition
d'attribution de subventions.

RAPPORT DU PRÉFET

Par délibération du 24 Janvier dernier, le Conseil Général a inscrit à son budget primitif pour 1980 un crédit de 150 000 F en vue de subventionner les acquisitions de matériel d'initiation sportive, et, dans sa séance du 28 Mars, votre commission a prononcé une première répartition de 6 subventions, pour un montant total de 58 300 F.

J'ai l'honneur de vous proposer l'attribution de 4 nouvelles subventions selon le tableau ci-après :

Collectivité	Nature de l'opération	Dépense prévue	Subvent. proposé
FONTAINE	Matériel de Gymnastique, d'athlétisme, de basket-ball	41 800	20 900
District Urbain de l'Agglomération Viennoise	Matériel de Gymnastique, de natation d'athlétisme,	21 300	10 650
CORPS	Matériel Nautique pour le Centre Nautique de l'Obiou	96 000	24 000
Centre Nautique Départemental de CHARAVINES	Optimists (initiation collective à la voile)	15 000	15 000
TOTAL GENERAL.....			70 550

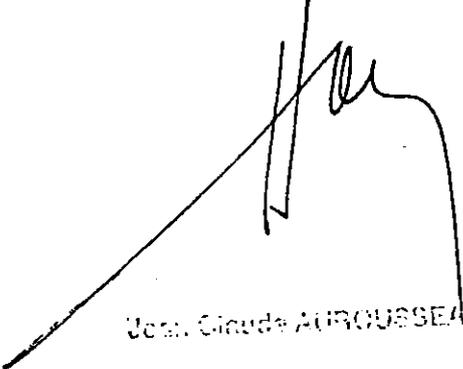
.../...

(Je signale que, pour le Centre Nautique
Départemental de CHARAVINES, l'Administration Jeunesse,
et Sports a, pour sa part, apporté un crédit de 19 800 F
en 1979 et de 20 000 en 1980 pour l'acquisition de matériel)

Le crédit disponible de ~~20 750~~^{21 150} F fera l'objet
d'une proposition de répartition aussitôt que les demandes
en instance auront été instruites.

Je vous serais obligé de bien vouloir statuer.

LE PREFET,



Jean-Claude AUBOUSSEAU

cuisine

Poularde antillaise

Préparation : 35 mn

Cuisson : 45 mn

Pour 6 personnes : 1 poularde 1/2, 200 g d'oignons, 200 g de carottes, 3 cuil. à soupe d'huile, 300 g de poivrons, 6 bananes, 2 dl de rhum, sel, poivre, cayenne, 2 cuil. à soupe de farine, 1 litre de fond de volaille (ou autre bouillon).

Découpez la poularde en six morceaux et faites-les blondir dans l'huile. Ajoutez les légumes, laissez-les fondre un peu. Farinez, flambez et mouillez avec le bouillon. Salez, poivrez, ajoutez une pointe de cayenne et laissez cuire 3/4 d'heure. Préparez la sauce en faisant réduire de moitié le bouillon et rectifiez l'assaisonnement, si nécessaire. Epluchez les bananes, farinez-les et faites-les revenir à la poêle. Epluchez les poivrons, coupez-les en dés et faites-les cuire à l'eau, puis incorporez-les à la sauce. Nappez la volaille de cette sauce. Servez avec les bananes.

Truc pratique : Piquez la chair de la cuisse de la volaille avec une fourchette pour vérifier la cuisson : le jus doit être incolore. Notez que le poivre est toujours facultatif.

Le poulet Karukera

Préparation et cuisson : 60 mn

Pour 6 personnes : 1 poulet, 150 g de beurre, 6 bananes, 1 cuil. de curry, 1 verre de rhum, sel, poivre.

Faites dorer le poulet dans une cocotte avec la moitié du beurre. Salez, poivrez et ajoutez le curry délayé dans 2 cuil. d'eau chaude. Aux 3/4 de la cuisson, versez le rhum chaud et flambez. Faites dorer les bananes avec le reste du beurre dans une poêle et poivrez-les selon goût. Servez le poulet avec les bananes.

SOLUTION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	S	T	E	R	I	E	V	E	D	E	T	T	E	
C	A	S	S	I	O	P	E	E	O	U	R	S	E	
C	R	A	S	E	I	L	A	C	T	E	E			
M	A	R	E	S	L	E	I	S	O					
E	S	M	A	C	O	R	L	A	N	R	E			
T	A	M	N	A	P	O	L	E	O	N	S			
I	M	A	R	S	E	N	E	R	V	E	N	T		
O	G	A	R	I	O	V	S	A	A	R	I			
N	A	G	E	N	O	E	M	A	F	A	N			
L	N	M	S	T	A	R	S	S						
V	A	I	R	O	N	S	E	G	A	I	E	V		
E	X	T	A	S	E	A	T	E	R	E	N	O		
G	I	U	S	T	I	L	E	S	A	I	S	A		
A	E	D	E	N	O	T	A	M	U	T	A			
S	E	R	F	E	C	O	U	P	S	I	R	E		

Tarte créole

Préparation : 1 heure, cuisson : 20 mn.

Pour 8 personnes :

Pâte : 250 g de farine tamisée, 125 g de beurre, une pincée de sel, un verre d'eau.

Crème pâtissière : 1/4 de litre de lait, 4 cuil. à soupe de sucre, 3 cuil. à soupe de farine, 2 œufs.

Garniture : 3 bananes, 1 pomme, 1 ananas frais, 50 g de fruits confits, 3 cuil. à soupe de rhum, 25 g. de beurre.

Garniture : coupez l'ananas en dés, et laissez-le mariner 1 heure dans le sucre et le rhum. Faites revenir les bananes coupées en morceaux et ensuite les tranches de pomme.

La pâte : incorporez le beurre coupé en morceau à la farine. Pétrissez bien le mélange en ajoutant l'eau salée. Étalez la pâte au rouleau et garnissez le moule. Faites cuire 15 mn (ther. 8).

Crème pâtissière : cassez les œufs, ajoutez farine et sucre, et mélangez afin d'obtenir une pâte bien lisse. Puis ajoutez le lait froid. Faites chauffer à feu doux jusqu'à ébullition tout en remuant. Laissez cuire encore 2 à 3 mn. Garnissez la tarte avec la crème pâtissière et alternez les rangées de fruits. Décorez avec les fruits confits. Faites dorer 5 mn à four chaud.

Truc pratique : Vous pouvez utiliser une pâte congelée pour aller plus vite.

Sorbet à la banane

Préparation : 10 mn

Pour 6 personnes : 750 g de bananes mûres, 3 dl de sirop (soit : 200 g de sucre et 2 dl d'eau), quelques gouttes de jus de citron, 2 dl d'eau, 1 cuil. à soupe de rhum blanc.

Epluchez les bananes et broyez-les au mixer. Puis ajoutez tous les ingrédients. Mélangez bien et mettez-les dans une sorbetière (ou à défaut dans un bac à glace) durant 3 heures au freezer, en battant tous les quarts d'heure, la première heure.

Truc pratique : l'excès de sucre empêche la glace de prendre (donc, il faut respecter les proportions). Par contre, une pincée de sel l'aide à prendre.